EXTRA JUDICIAIRE

JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR OF MONTREAL

CITIUS, ALTIUS, FORTIUS

– Pierre de Courbertin

DÉCEMBRE 2017
volume 31 • numéro 6

PLUS D'ARGENT POUR RÉCOLTER LE PLUS D'OR POSSIBLE PAGE 8
LE DROIT : UN SPORT EXIGEANT POUR L'ESPRIT PAGES 9-10
LE DROIT DU SPORT À L'AUBE DE 2018 PAGES 17-18

L'EXTRAJUDICIAIRE

est le bulletin d'information du Jeune Barreau de Montréal (JBM).

Il est tiré à près de 5 000 exemplaires, et ce, à raison de SIX PARUTIONS PAR ANNÉE.

Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

TABLE DES MATIÈRES

- PRÉSIDENTIELLEMENT VÔTRE — MOT DE LA PRÉSIDENTE 3
- À L'ORDRE SVP — MOT DU BÂTONNIER 4
- NOTA BENE — MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF 5
- INCURSION DANS LE MONDE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL — ENTREVUE AVEC SASHA GHAVAMI 6
- PLUS D'ARGENT POUR RÉCOLTER LE PLUS D'OR POSSIBLE 8
- LE DROIT : UN SPORT EXIGEANT POUR L'ESPRIT 9
- RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM 11
- À VOS ARMES! SURVOL DE L'ARSENAL D'INTERNET DANS LA LUTTE AUX FAUSSES NOUVELLES 12
- HARPER ET TRUDEAU : MÊME COMBAT? (PARTIE 2) 14
- LE DROIT DU SPORT À L'AUBE DE 2018 — UNE DISCUSSION AVEC Me PATRICE BRUNET ET Me MARIANNE SAROLI 17
- LE SPORT QUI N'ÉVOLUE PAS DANS LE SENS DES MÉDIAS VA MOURIR À PETIT FEU 19

Administrateur responsable du Comité ExtraJudiciaire	Me Martin Gariépy
Rédactrice en chef	Me Marguerite Tchicaya
Journalistes	Mes Catherine Boutin, Pierre-Marc Boyer, Arianne Denis-Melançon, Martin Gariépy, Amina Kherbouche, Grégory Lancop et Amélie Soulez.
Conseillers à la révision linguistique	Mes Stéphanie Bouchard, Alessandra Ionata, Camille Larouche, Élène Moussa, Arij Riahi & Mme Vanessa Vallières.
Coordonnatrice à la révision linguistique	Me Elizabeth Tran
Photographes	Savitri Bastiani photographe, Émilie Pelletier et Anne-Marie Lelièvre
Graphisme	Boo Design
Impression	Sisca Solutions d'affaires
Membres du conseil d'administration 2016-2017	Mes Cynthia Brunet, Martin Gariépy, Alex Goupil, Précilia Hijazi, Mathieu Jacques, Caitlin Jenkins, Elsa Kelly-Rhéaume, Extra Junior Laguerre, Mylène Lemieux, Magali Maisonneuve, Jonathan Pierre Étienne, Sophia M. Rossi (Présidente), Marc James Tacheji, Annie-Claude Trudeau & Sabine Uwitonze.
Directrice générale du JBM	Me Stéphanie Beaulieu
Coordonnatrice aux communications	Mme Anne-Marie Lelièvre

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'ExtraJudiciaire, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction ni du JBM, mais bien de celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Direction générale du JBM, Maison du Barreau, 445 boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que le JBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit la Direction générale du JBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

FINANCIÈRE DES AVOCATS

Soyez prêts.

Maintenant plus facile pour les professionnels du droit de découvrir les économies à réaliser en assurance auto et habitation!

Essayez la soumission auto rapide et la soumission habitation simplifiée, et voyez combien vous pouvez économiser.

Obtenez une soumission plus facilement!
financieredesavocats.ca/autohabitation ou composez le **1 877 314-6274.**

Le régime d'assurance auto et habitation de la Financière des avocats (le « régime ») est émis par La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et par La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires (collectivement appelées « La Personnelle »). Les produits de la Financière des avocats sont parrainés par l'Association d'assurances du Barreau canadien (« AABC »). La Financière des avocats est une marque de commerce de l'AABC, utilisée en vertu d'une licence par La Personnelle et par Hunters International Ltd., courtier d'assurances certifié faisant la promotion du régime. L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance gouvernementaux. Il se peut que certains produits et services ne soient pas offerts dans toutes les provinces et tous les territoires. Certaines conditions s'appliquent.

Chères amies, chers amis,

L'année 2017 tire à sa fin. Notre pratique a été, encore cette année, riche en expériences enrichissantes, remplie de défis et de réflexions.

Les événements rapportés dans l'actualité nous ont également amenés à réfléchir à divers aspects de la société dans laquelle nous vivons et travaillons. Ces derniers mois, plusieurs personnes, hommes et femmes, ont témoigné avoir fait l'objet de conduites inacceptables à caractère sexuel dans leurs milieux professionnels et de travail.

Le plus récent mouvement de dénonciations #moiaussi a mis en lumière diverses situations d'agressions ou de harcèlement sexuel. Il y a quelques années, le mouvement #agressionnondénoncée en avait fait de même.

Ces situations se produisent depuis trop longtemps et il semble que notre société peine à y remédier.

Comme le démontrent les dénonciations récentes, les médias et les réseaux sociaux sont maintenant préconisés pour dénoncer des cas d'agressions et de harcèlement sexuel.

Le message qui en ressort est de plus en plus clair, le processus judiciaire ne semble pas être l'outil de prédilection pour les personnes qui se sentent lésées. Comme juristes, nous devons donc nous questionner quant à la suffisance de nos lois et de notre système de justice dans ces situations.

Nous connaissons le cadre légal qui existe. Le Code criminel punit notamment les agressions sexuelles ainsi que le harcèlement criminel. Au Québec, la *Loi sur les normes du travail* prévoit aussi des protections contre le harcèlement psychologique, qui inclut le harcèlement sexuel, dans le milieu de travail. En outre, certains milieux prévoient des politiques internes qui encadrent les plaintes de harcèlement sexuel tant pour leurs employés que pour d'autres personnes qui les fréquentent. Par exemple, la plupart des établissements d'enseignement offrent ce type de protection à leurs étudiants.

Cela dit, malgré l'existence d'un cadre législatif et de politiques internes, le fait de dénoncer des situations d'agressions et de harcèlement sexuel demeure un geste difficile à poser.

Les dénonciations récentes démontrent que la perception des amis, des collègues, etc. face à ce type de situations peuvent être très difficiles à porter pour la personne qui dénonce. Certains minimisent les situations. Ils croient que les actions reprochées ne sont que des taquineries, qu'elles ne sont pas suffisamment graves pour être sanctionnées et qu'elles peuvent « ruiner » la réputation de la personne dénoncée. Sans oublier que dans le milieu de travail, la dénonciation peut évoquer une crainte au niveau financier.

Nous devons être conscients que la problématique va bien au-delà du cadre légal.

Notre perception collective de ce que constituent des conduites inappropriées à caractère sexuel doit être revue. L'éducation à cet effet dès le jeune âge peut permettre de faire avancer les choses. En tant que jeunes avocates et avocats, nous pouvons nous donner cette responsabilité.

Comme les femmes et les hommes des milieux sportifs et culturels ayant fait les dénonciations récentes, les avocates et les avocats ne sont évidemment pas à l'abri de situations d'agression ou de harcèlement sexuel. Un changement de culture doit s'opérer et des réflexions sont requises au sein de la communauté juridique. Dans cette perspective, nous devons, les jeunes avocates et avocats, voir à participer à ces réflexions et à contribuer à ces changements.

Pour ce faire, nous devons nous conscientiser davantage à cette problématique. Nous devons nous assurer de la mise en place de mécanismes de dénonciation et de protection efficaces et accessibles. Le tout dans le but d'encourager la dénonciation et surtout pour que les effets des agressions et du harcèlement soient moins pesants sur les épaules des avocates et des avocats qui sont lésés. Il est grand temps d'abroger la loi du silence.

Je vous rappelle que le PAMBA, un service confidentiel, est offert pour aider les jeunes avocates et avocats qui vivent des moments difficiles.

En terminant, comme il s'agit du dernier numéro de l'année 2017, je tiens à remercier tous ceux et celles qui se sont impliqués au JBM cette année. L'année 2017 a été extraordinaire grâce à votre participation. Au plaisir de vous revoir en 2018!

{Sophia M. Rossi
présidente
presidence@ajbm.qc.ca

Fédération des avocats et avocates du Québec

Depuis septembre 2016, les représentants des diverses sections du Barreau du Québec à travers la province discutent de la création d'une association professionnelle regroupant tous les avocats et avocates du Québec. Mon prédécesseur, Me Simon Tremblay, en avait d'ailleurs parlé lors de la Journée du Barreau en septembre 2016 et il a sondé l'intérêt des membres aux différentes étapes de la grande consultation qu'il a faite en février dernier.

Un comité pour la constitution de la nouvelle association provinciale d'avocats, composé de représentants de l'Association des avocats et avocates de province (AAP), du Barreau de Montréal, du Barreau de Québec, du Barreau de l'Outaouais et des trois associations de jeunes avocats, a été créé et il s'est réuni à plusieurs reprises depuis décembre 2016 pour faire évoluer le dossier. J'ai participé aux diverses réunions de ce comité, en compagnie de mon prédécesseur.

Cette association, dont le nom provisoire est « Fédération des avocats et avocates du Québec (FAAQ) », aurait comme mission « d'*assurer la défense des droits et des intérêts sociaux économiques des avocats du Québec* ». Son conseil d'administration serait constitué de vingt (20) personnes à savoir : un président, un avocat issu de chacune des sections (15), un avocat de dix ans ou moins de pratique représentant chacune des trois associations de jeunes barreaux (JBM, JBQ, AJBR) et un avocat pratiquant en langue anglaise. La présidence serait assumée en alternance de la façon suivante : Montréal, Régions, Montréal, Québec.

En ce qui concerne le financement, il appert que les membres des sections qui composent l'AAP paieront l'équivalent de ce qu'ils payaient pour être membre de l'AAP pour faire partie de la FAAQ. **Pour Montréal, le comité de constitution suggère un financement de 290 000$, ce qui représente un montant de 20 $ par membre**. Un conseil d'administration provisoire devrait être formé pour élaborer les règles définitives de la FAAQ.

J'ai été informé que 10 des 15 sections ont déjà donné leur approbation pour la création de la nouvelle association.

Le Conseil du Barreau de Montréal n'a pas pris de décision, car il ne s'agit pas, à strictement parler, d'un projet piloté par le Barreau de Montréal, mais on en suit l'évolution. Cela dit, comme on demande au Barreau du Montréal de participer au financement du projet et que cette association défendra les intérêts des membres, ce sont, à mon avis, aux membres de décider s'ils veulent faire partie de la FAAQ.

Lorsqu'on aura plus d'information, on prévoit tenir une rencontre lors de laquelle les questions pourront être posées et les enjeux discutés.

Entretemps, je vous invite à me faire part de votre opinion sur le sujet. Je recevrai vos commentaires et suggestions avec plaisir à l'adresse batonnier@barreaudemontreal.qc.ca.

Cordialement,

{Brian R. Mitchell
Bâtonnier de Montréal

GRANDEUR ET DÉCADENCE À L'ÈRE DES MÉDIAS SOCIAUX

Dans les dernières semaines, des accusations d'inconduite sexuelle, de harcèlement sexuel, voire d'agression sexuelle envers des personnalités publiques ont fait les manchettes. Harvey Weinstein, Gilbert Rozon, Éric Salvail; liste non limitative continuant de s'allonger. L'actualité me pousse donc à me demander quoi penser des mots-clics de l'heure: #MeToo, #BalanceTonPorc ainsi que de leurs variantes.

Ce sujet est si délicat que j'ai hésité à en parler. Comment avoir une argumentation équilibrée avec un sujet aussi sensible? Comment faire la part des choses entre les vies brisées des victimes présumées et la présomption d'innocence des agresseurs présumés? Je me lance. La libération de la parole des victimes présumées, femmes et hommes, dans l'espace public, plus particulièrement dans les médias sociaux, me semble être bénéfique à plusieurs égards. Les actrices de renommée mondiale telles que Gwyneth Paltrow, Angelina Jolie, ou encore Lupita Nyong'o, pour n'en citer que quelques-unes, ayant décidé de dénoncer ces actes, donnent un certain sérieux à ces dénonciations. La même chose est valable pour les personnalités québécoises, telles que Pénélope McQuade ou encore Salomé Corbo, qui, elle, était mineure au moment des faits allégués. L'appât du gain ou la recherche de notoriété ne peuvent pas être invoqués pour répondre à l'inévitable question qui se pose systématiquement lorsqu'une femme, le plus souvent inconnue, ose dénoncer un agresseur présumé influent ou réputé : pourquoi maintenant et que cherche t-elle à obtenir? Si l'on croit ces personnalités qui dénoncent sans rien avoir à gagner, espérons qu'il sera plus facile de croire des quidams dans le futur. De plus, voir le nombre de #MeToo défiler sur ma page Facebook m'a permis de prendre conscience de la force du nombre et m'a poussée à l'introspection. J'ai dû me rendre à l'évidence que toutes les femmes, à des degrés divers, ont été victimes un jour ou l'autre de propos ou d'actes déplacés. Cela a mis l'accent sur l'importance d'éduquer nos filles, mais aussi et surtout, nos garçons. De leur parler de la notion de consentement. C'est pourquoi je me suis promis de ne pas insister pour que mes enfants fassent la bise à un membre de la famille ou un(e) ami(e) s'ils n'en ont pas envie. Enfin, cela a ouvert la porte à l'espoir que ma fille, aujourd'hui âgée de deux ans, vive un jour dans un monde où ces situations ne seront plus tolérées.

En dépit des points positifs que je trouve au mouvement actuel de dénonciation, je ne peux m'empêcher de me questionner sur le bûcher de l'opinion publique sur lequel les vies des agresseurs présumés, tant professionnelles que personnelles, sont brûlées. Il n'y a plus place aux nuances. Entre ceux qui sont prêts à tout pardonner sous prétexte qu'ils apprécient le talent ou l'humour de l'agresseur présumé, par exemple, et ceux pour qui il est forcément coupable puisque plusieurs personnes l'accusent, il n'y a pas de dialogue possible. Les compagnies, commanditaires et collègues prennent tout de suite leur distance. Plus personne ne veut être associé avec ces icônes, devenues, du jour au lendemain, des pestiférées. Harvey Weinstein, Éric Salvail et Gilbert Rozon ont tous connu une descente aux enfers fulgurante. En quelques jours à peine, ils ont perdu leurs commanditaires, leurs partenaires d'affaires, leur femme (cela s'applique à Weinstein) et leur compagnie. Pour ma part, une fois la dénonciation faite sur la place publique, il m'apparaît important que les victimes s'adressent au système de justice, aussi imparfait soit-il. Les statistiques issues du rapport de Statistique Canada publié récemment semblent donner raison à ceux qui dénoncent une justice qui ne défend pas adéquatement les victimes, dans la mesure où seules 21% des plaintes enregistrées par les services de police ont fait l'objet d'un procès.

Malgré tout, nous vivons dans une société de droit et ne pouvons nous rendre justice nous-même. Il faut garder en tête le fiasco de l'affaire Jian Ghomeshi, animateur vedette de la CBC, qui avait été crucifié sur la place publique avant d'être finalement acquitté lors de son procès.

Espérons que cette nouvelle vague de dénonciation sera le catalyseur qui provoquera un changement en profondeur de culture, dans l'industrie du spectacle mais aussi dans toutes les industries et tous les milieux de travail et qu'il ne s'agira pas d'un simple effet de mode sans conséquences durables.

Il me reste donc à vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et que la nouvelle année permette à tous et à toutes de se sentir en sécurité dans leur milieu de travail comme dans leur vie personnelle.

{Marguerite Tchicaya
extrajudiciaire@ajbm.qc.ca

INCURSION DANS LE MONDE DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

ENTREVUE AVEC SASHA GHAVAMI

La réussite de Laurent Duvernay-Tardif dans le monde du football a fait couler beaucoup d'encre, surtout depuis la signature de son contrat d'une durée de cinq ans avec les Chiefs de Kansas City, qui le place au premier rang des joueurs canadiens les mieux payés dans la NFL[1]. Rencontre inspirante avec son agent et ami, Me Sasha Ghavami, identifié comme l'un des facteurs du succès du joueur vedette.

A.D.M. Tu pratiques actuellement en cabinet en droit commercial et fiscal. En quoi le fait d'être avocat t'aide-t-il dans ton rôle d'agent?

S.G. La base est vraiment la recherche du fondement juridique, appliquer le droit aux faits… Dans mon rôle d'agent, je peux transposer cette règle aux contrats : ils doivent être basés sur des faits et non sur de simples opinions.

Également, la pratique du droit m'est utile pour la négociation. Les clauses à négocier dans les contrats des athlètes sont multiples, et la manière dont elles sont rédigées est importante : la durée du contrat, les différents types de bonis… Je veille à prioriser ce qui est important pour le client, ce qui rejoint ses besoins, mais également ce qui rejoint ceux de l'équipe. L'idée est d'aboutir à une entente gagnant-gagnant : les deux parties doivent y trouver leur compte. Nous ne sommes pas sur des territoires ennemis, au contraire.

A.D.M. Ton rôle d'agent auprès de Laurent est certainement le plus médiatisé, mais tu représentes également plusieurs autres joueurs. Est-ce que tu te concentres dans le domaine du football ou tu touches également à d'autres sports?

S.G. En effet, je représente Antony Auclair, Jean-Christophe Beaulieu… la liste est longue. J'élargis aussi mes horizons en représentant une triathlonienne des des Jeux olympiques de Rio et un joueur des ligues mineures de baseball.

A.D.M. J'imagine que les fonctions d'un agent sont différentes selon la discipline sportive de l'athlète qu'il représente.

S.G. Effectivement! Par exemple, dans certains sports, la recherche de commanditaires occupe une place beaucoup plus importante que celle qu'elle peut occuper dans d'autres disciplines.

A.D.M. À titre d'agent, quel est ton rapport au sujet de la rémunération qu'un athlète peut espérer toucher? Est-ce que tu trouves difficile de mesurer sa valeur?

S.G. Lorsque je joue mon rôle d'agent sur le plan de la préparation des offres, il faut comprendre que l'important ne réside pas dans la quantité d'argent, mais plutôt dans le concept de payer le juste prix. Un exemple tout simple : si une pomme vaut 2 $, alors tu ne paieras pas 5 $ pour te la procurer, tu veux payer le juste prix, même si tu pourrais la payer 5 $. Et pour ce qui est de la « gestion du client », je remarque que les athlètes ont parfois tendance à ne pas vouloir trop se valoriser. On est tous humains…

A.D.M. Quand tu dis « on est tous humains », j'imagine par contre que cette tendance ne doit pas se refléter chez tous les athlètes! Est-ce que certains ont une propension à se surévaluer?

S.G. Pour ces cas-là, mon rôle est de donner l'heure juste. Je ne suis pas là comme *cheerleader*…

A.D.M. Dans les derniers mois, Laurent Duvernay-Tardif était présent partout dans les médias. Est-ce que c'est toi, à titre d'agent, qui t'occupais de ses relations de presse?

S.G. Je m'occupais de l'aspect médiatique au début de la carrière de Laurent, mais à partir de sa troisième année, cette portion a été déléguée à une firme de relations publiques, afin de maximiser l'efficacité. Par contre, j'agis toujours en collaboration avec cette firme.

1 http://www.rds.ca/football/nfl/duvernay-tardif-tenait-a-rester-avec-les-chiefs-1.4389100

A.D.M. Au cours des dernières années, on a entendu parler dans les médias, du fléau des commotions cérébrales dans le monde professionnel des joueurs de football, qui affectent entre autres la longévité de la carrière des joueurs. Est-ce que tu as rencontré des problèmes à cet égard jusqu'à maintenant?

S.G. Pas spécifiquement par rapport aux commotions cérébrales, mais il est arrivé que l'un des joueurs que je représentais subisse une blessure à la tête lors d'une période d'entraînement. Il faut comprendre les limites du corps humain. Le football est un sport dangereux, et l'athlète doit en être conscient et se donner des limites. On a vu des joueurs prendre leur retraite très jeune, à 24 ou 25 ans… À titre d'agent, c'est certain que je suis soucieux de la santé de mes clients. C'est mon travail de m'assurer qu'ils sont bien représentés dans tous les domaines : nutrition, blessures aux articulations (genoux, chevilles) et à la tête. Il faut faire attention aux séquelles à long terme.

A.D.M. Comment réussis-tu à concilier ton double rôle d'agent et d'avocat, et prévois-tu continuer à mener de front tes deux carrières?

S.G. La représentation sportive est une passion, et j'aime la combiner avec le droit. Évoluer comme agent sur la scène sportive est très contingenté, et c'est difficile de contrôler ou de prévoir le futur. L'idée, c'est de développer sa *business* pour qu'elle soit viable. Il y a aussi l'aspect d'être au bon endroit, au bon moment…

A.D.M. Quel est le principal rôle d'un agent?

S.G. Quand on pense au rôle d'un agent, c'est facile de le réduire à la négociation des contrats des athlètes. Dans ma perspective, la négociation ne représente qu'une toute petite part de mon travail. Comme agent, il s'agit plutôt pour moi d'accompagner l'athlète dans les différentes sphères de son sport.

A.D.M. As-tu déjà eu à former quelqu'un pour travailler comme agent avec toi, ou formerais-tu quelqu'un pour t'aider?

S.G. La question ne s'est pas posée jusqu'à maintenant… peut-être qu'en prenant de l'expansion, je serais ouvert à former quelqu'un de compétent, de fiable et d'honnête.

A.D.M. Envisages-tu de déménager aux États-Unis pour représenter davantage de joueurs américains dans les prochaines années?

S.G. Non, ce n'est pas quelque chose que j'envisage, je peux très bien représenter les athlètes à partir du Québec.

A.D.M. Quel serait ton meilleur conseil pour quelqu'un qui aspire à percer sur la scène sportive comme agent?

S.G. Quand j'ai commencé dans le domaine, je ne connaissais personne – absolument personne – qui évoluait dans le monde du football professionnel. La clé fut de bâtir mon réseau de contacts, et la persévérance. Mais je conseille tout de même à tout aspirant de demeurer ouvert à d'autres options, d'avoir un plan B à la carrière d'agent.

A.D.M. Merci pour ton temps, Sasha, et on te souhaite beaucoup de succès pour la suite!

{Arianne Denis-Melançon

Pour être le premier, il faut être le premier informé

Soyez à l'affût, restez compétitifs! Vous pourrez très bientôt créer des alertes de recherche sur le site du CAIJ. En attendant, vous pouvez dès maintenant enregistrer et classer vos recherches et vos résultats dans votre espace personnel « Mon CAIJ ».

CRÉATION D'ALERTES DE RECHERCHE

Le droit évolue rapidement. Il est important que vous soyez au courant de tous les développements dans votre domaine de pratique. À partir de janvier 2018, vous pourrez créer des alertes de recherche sur le site Internet du CAIJ : dès qu'un nouveau résultat sera disponible, vous en serez aussitôt averti(e). Nouveau jugement, article de loi, élément de doctrine... Aucune source disponible sur le site ne pourra vous échapper.

SAUVEGARDE DE REQUÊTES

Autre possibilité : vous pouvez dès maintenant enregistrer les recherches que vous effectuez sur le site du CAIJ. Vos questions sont sauvegardées dans votre espace de travail personnel "Mon CAIJ" sous forme de liens. En cliquant dessus, vous pouvez relancer à tout moment une recherche sans avoir à la formuler de nouveau.

SAUVEGARDE DE RÉSULTATS

Quant aux résultats de vos recherches, vous pouvez aussi les conserver et les classer par dossiers dans votre espace personnel. Plus besoin de télécharger les documents sur votre propre ordinateur : il vous suffit de les enregistrer dans "Mon CAIJ", accessible en tout temps sur www.caij.qc.ca à l'aide de votre numéro de Barreau ou de carte CAIJ.

LE CAIJ SOUTIENT VOTRE PRATIQUE… ET VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE!

CAIJ
CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

PLUS D'ARGENT POUR RÉCOLTER LE PLUS D'OR POSSIBLE

Dans moins de deux mois, les meilleurs athlètes canadiens partiront à la conquête des XXIIIe Olympiades hivernales qui se dérouleront à PyeongChang, en Corée du Sud, du 9 au 25 février prochain.

Les sports d'hiver occupent (et ont toujours occupé) une grande place dans la culture canadienne. Ils forment une valeur sociale que chérissent ses résidents. Le Canada est très fier de ses athlètes qui s'illustrent continuellement sur les scènes locale et internationale, particulièrement durant les Jeux olympiques.

C'est un secret de polichinelle que le Canada a, historiquement, toujours connu plus de succès aux Jeux olympiques d'hiver qu'aux Jeux olympiques d'été. En 2014, à Sotchi, les représentants de l'unifolié ont récolté 25 médailles au total, dont 10 d'or. Leurs meilleures performances demeurent toutefois celles réalisées aux Jeux de Vancouver en 2010, alors qu'ils étaient repartis avec 26 médailles, dont 14 en or.

Les attentes envers nos athlètes sont donc élevées à PyeongChang et le Comité olympique canadien n'a pas caché que son objectif était de rivaliser pour la première place au classement général des médailles[1].

Si le Canada souhaite triompher en Corée du Sud, il doit absolument continuer à encourager et à supporter financièrement ses athlètes de pointe qui se consacrent corps et âme à l'entraînement pendant les quatre ans que dure le cycle olympique. On l'oublie parfois, mais le nerf de la guerre dans le monde sportif, comme dans beaucoup d'autres domaines d'ailleurs, demeure le *cash*.

Le gouvernement en place a fait un pas dans la bonne direction en octobre dernier alors que Kent Hehr, le ministre des Sports et des Personnes handicapées, a annoncé une augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au *Programme d'aide aux athlètes* (PAA)[2].

Ce programme de financement du sport « vise à réduire le fardeau financier lié à la préparation et à la participation à des compétitions de niveau international et permet aux athlètes de haut niveau de poursuivre leurs études ou leur carrière professionnelle tout en s'entraînant avec intensité dans le but de réaliser des performances de premier ordre. »[3]

Le PAA est fondamental pour nos athlètes, puisqu'il leur permet de payer les frais que leurs fédérations nationales ne couvrent pas nécessairement, comme la location d'installations sportives pour l'entraînement, l'hébergement, le transport et la nourriture. Près de 1 900 athlètes reçoivent l'aide financière de ce programme chaque année[4].

Les athlètes « séniors » touchent dorénavant 1 765 $ par mois (21 180 $ par année), tandis que les athlètes « en développement » reçoivent 1 060 $ mensuellement (12 720 $ par année)[5].

Cette augmentation de 18 % est la première depuis 2004… lorsque Paul Martin était encore au pouvoir[6]. À bien y penser, il n'est pas étonnant que l'enveloppe budgétaire du PAA n'ait jamais gonflé sous le règne de Stephen Harper, puisque le sport était loin d'être la priorité des conservateurs.

Malgré cette augmentation appréciable, des membres de la communauté olympique canadienne militent toujours pour que le PAA soit ajusté à chaque trois ans afin de tenir compte de l'inflation[7].

Espérons que le gouvernement Trudeau donnera suite à cette demande. L'augmentation annoncée en octobre mérite d'être saluée, mais il faut continuer de soutenir financièrement nos actuel(le)s et futur(e)s Olympien(ne)s. Sans un investissement d'argent continuel, les médailles d'or risquent de se faire rares.

Chose certaine, les Canadiens seront nombreux à être rivés sur les écrans en février prochain, encourageant nos athlètes et vibrant au rythme de leurs performances. PyeongChang s'annonce donc un rendez-vous sportif incroyable. Ne reste plus qu'à espérer que leurs voisins du Nord se tiennent tranquilles d'ici là…

{Martin Gariépy

1 http://olympique.ca/buts-primaires/
2 http://www.cbc.ca/sports/olympics/winter/athletes-increased-funding-before-pyeongchang-1.4353720
3 https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-aux-athletes.html
4 http://www.cbc.ca/sports/olympics/winter/athletes-increased-funding-before-pyeongchang-1.4353720
5 Ibid.
6 Ibid.
7 Ibid.

LE DROIT : UN SPORT EXIGEANT POUR L'ESPRIT

ENTREVUE AVEC Me MARIE-CHRISTINE KIROUACK

La profession d'avocat est considérée comme à haut risque en termes de dépression liée au stress. Le problème est accru par le fait que l'avocat en difficulté est souvent isolé et se concentre plus souvent sur les problèmes de ses clients plutôt que sur les siens. Afin de discuter du sujet, je me suis entretenue avec Me Marie-Christine Kirouack, directrice du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA). Me Kirouack est connue pour son dévouement à la cause de la santé mentale chez les juristes. En 2014, elle a obtenu le prix d'excellence du PAJ (le Programme d'aide aux juristes), et la distinction Avocat émérite du Barreau du Québec (Ad. E.), une distinction qui souligne sa contribution à la profession et son rayonnement dans le milieu social et communautaire.

BONJOUR, Me KIROUACK. D'ABORD, POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER AFIN QUE L'ON PUISSE VOUS CONNAÎTRE DAVANTAGE?

J'ai fait mes études de droit à l'Université McGill. Après cela, j'ai effectué mon stage dans un bureau à Montréal. Mon domaine, c'est le droit de la famille. Je suis encore très impliquée dans le milieu. Cela dit, la plupart de mon temps est consacré au PAMBA. Je suis directrice du PAMBA depuis 2011, après en avoir été l'adjointe pendant plus de 10 ans. Il faut savoir qu'au PAMBA, nous répondons directement aux appels et le service est offert 24 heures sur 24.

COMMENT EN ÊTES-VOUS ARRIVÉE À TRAVAILLER POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)?

Lorsque j'étais à l'université, je travaillais en intervention téléphonique de crise de nuit afin de payer mes études. J'adorais mon emploi donc lorsque j'ai vu l'annonce d'emploi publiée par le Programme d'aide aux membres du Barreau, j'ai sauté sur l'opportunité!

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS EXISTE LE PAMBA?

Le programme existe depuis 1994. La création du programme d'aide a fait l'objet d'un vote à une assemblée générale du Barreau du Québec. Le PAMBA est financé en majeure partie par les cotisations des membres du Barreau du Québec. Lorsque vous payez vos cotisations annuelles, un 25 $ est consacré au financement du programme d'aide. Cependant, il faut savoir que le PAMBA est un organisme indépendant du Barreau du Québec, ce qui permet de garantir la confidentialité. Le PAMBA assure la confidentialité de toutes les informations obtenues, n'ayez pas de crainte à ce niveau-là.

POUR NOS LECTEURS QUI NE CONNAISSENT PAS LE PAMBA, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER EN QUOI IL CONSISTE ET SURTOUT QUELS SONT LES SERVICES QUI Y SONT OFFERTS?

Le PAMBA est tout d'abord une ligne téléphonique d'aide. Nous offrons une écoute aux membres du Barreau qui ont des problèmes reliés au travail ou autre. Il faut savoir qu'il n'est pas nécessaire que les problèmes soient liés au travail, ils peuvent découler de relations familiales difficiles, de problèmes de consommation, de problèmes financiers, etc. Bref, nous écoutons tous les problèmes! Par ailleurs, il est intéressant de savoir que ce sont uniquement des avocats qui répondent aux appels. Cela permet de faciliter la

(Suite de l'article en page 10) ▶

compréhension des problèmes vécus par les juristes qui sollicitent notre aide, car nous connaissons le milieu.

Notre rôle est également de procurer de l'aide aux avocats en détresse en les référant vers les services appropriés. Par exemple, pour les avocats qui ont des problèmes de consommation, nous les référons à des groupes de soutien. Il importe également de savoir que le PAMBA paie les séances de thérapie aux membres qui en ont besoin, et ce, quel que soit leur âge ou leur capacité financière. L'avocat est libre de choisir son propre thérapeute ou nous pouvons le référer. Cela est particulièrement utile pour les jeunes avocats, car financièrement, c'est plus difficile lorsque l'on débute sa pratique. Ainsi, les jeunes avocats n'ont pas toujours comme priorité de se payer un thérapeute même s'ils en ont besoin, mais pour la santé, c'est important. Nous apportons donc notre aide de cette façon.

COMBIEN DE DEMANDES D'AIDE AU PAMBA Y A-T-IL CHAQUE ANNÉE ET QUI SONT LES AVOCATS QUI SOLLICITENT LE PLUS L'AIDE DU PROGRAMME?

L'année dernière, nous avons eu 1 173 demandes d'aide. Par « demandes d'aide », je veux dire par là des avocats que nous avons supportés jusqu'au niveau de la thérapie. Le nombre d'appels est beaucoup plus élevé. Statistiquement, et sans entrer dans le spécifique, les deux tiers de notre clientèle sont des femmes et la moitié sont des avocats de moins de 10 ans de pratique.

POURQUOI, SELON VOUS, LES FEMMES ET LES AVOCATS DE MOINS DE 10 ANS DE PRATIQUE SONT CEUX QUI FONT LE PLUS APPEL À VOS SERVICES?

C'est difficile à dire. Les femmes consultent plus que les hommes, c'est un fait généralisé. Par ailleurs, il faut se rappeler que, présentement, environ 60% des finissants de l'École du Barreau sont des femmes. Pour les jeunes avocats, je crois que le début d'une carrière est une période difficile. C'est une période de remise en question et, évidemment, il y a toujours la pression de réussir. Je vous dirais que les problèmes vécus par les jeunes avocats sont souvent liés aux troubles anxieux. De plus, le taux d'endettement chez les jeunes avocats est plus élevé qu'il y a 25 ans. À mon époque, il n'y avait pas internet, les téléphones intelligents, etc. Les désavantages de toutes ces nouvelles technologies sont les suivants : ça coûte plus cher et, maintenant, le travail te suit partout. Avant, il était plus facile de se ressourcer et de ne pas « être avocat » pendant quelques heures. Actuellement, il est difficile d'avoir des moments d'arrêt, car on est toujours sollicité. Les courriels rentrent constamment. Selon moi, nous devrions tous apprendre à fermer nos téléphones les soirées et les fins de semaine, à moins que l'on fasse du droit criminel.

EST-CE QUE, SELON VOUS, LES AVOCATS DE MOINS DE 10 ANS DE PRATIQUE SONT PLUS AU COURANT DES SERVICES QU'OFFRE LE PAMBA?

Encore une fois, c'est difficile à dire. Je crois que l'effet bouche-à-oreille commence à se faire. Je crois également que la nouvelle génération tente davantage de démystifier les problèmes de santé mentale. Ils sont plus ouverts à en parler.

D'APRÈS VOUS, QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS QUI POUSSENT LES AVOCATS VERS LA DÉPRESSION? PENSEZ-VOUS QUE C'EST LA SURCHARGE DE TRAVAIL, LE STRESS, LA PRESSION DE RÉUSSIR, LA CONCURRENCE FÉROCE, LE MANQUE DE SOUTIEN, LES HEURES FACTURABLES EXIGÉES OU D'AUTRES FACTEURS?

Tous ces facteurs. Je vais également en rajouter un autre : le trauma. En effet, beaucoup d'avocats développent des traumatismes causés par de la violence physique, de la violence verbale ou du harcèlement en milieu de travail. Je vous dirais que, dans la majorité des cas, les traumas sont liés au travail. Les avocats peuvent être victimes d'agression de la part d'un client, de la partie adverse, de collègues ou de l'employeur.

COMMENT LE PAMBA PARVIENT-IL À AIDER LES AVOCATS QUI VIVENT DES SITUATIONS SEMBLABLES? ET COMMENT LES GENS PEUVENT-ILS ALLER CHERCHER DE L'AIDE?

En ce qui concerne les traumas, nous allons diriger les avocats vers des spécialistes, donc des thérapeutes. Pour les problèmes liés à la gestion de stress, nous encourageons l'avocat à dresser une liste de priorités sur le court terme. Parfois, nous avons l'impression que tout est urgent. Cependant, il y a toujours quelque chose de plus urgent. Il faut retenir une chose : plus on est stressé, plus on est inefficace, et plus on est inefficace, plus on est stressé. C'est un cercle vicieux. Il faut donc développer des méthodes afin de se sortir de ce cercle vicieux. Notre rôle est d'aider les avocats en leur suggérant des techniques de gestion de stress. Nous pouvons également les référer à des thérapeutes qui les aideront.

SELON VOUS, EST-CE QU'IL EST PRIMORDIAL DE SE GARDER DU TEMPS DANS LA SEMAINE AFIN DE FAIRE AUTRE CHOSE QUE DU DROIT, PAR EXEMPLE, FAIRE DU SPORT OU PASSER DU TEMPS AVEC SES PROCHES?

Oui, absolument! Il faut faire de l'activité physique ou d'autres activités. Cela permet d'évacuer le stress et d'apprécier davantage sa pratique.

EST-CE QUE VOUS CHANGERIEZ QUELQUE CHOSE À LA PROFESSION D'AVOCAT SI VOUS POUVIEZ?

Le mythe de l'avocat indestructible.

FINALEMENT, Y A-T-IL UN MESSAGE EN PARTICULIER QUE VOUS AIMERIEZ NOUS TRANSMETTRE?

Si vous éprouvez des difficultés, appelez-nous! Nous sommes là pour ça.

Si vous avez besoin de soutien ou que vous désirez obtenir plus d'information sur la gestion efficace du stress, n'hésitez pas à communiquer avec le Programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA) au 514 286-0831. L'organisme répond aux appels 365 jours par année, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

{Amélie Soulez

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU JBM

COCKTAIL AVEC LA MAGISTRATURE

4 OCTOBRE

Lors du Cocktail avec la Magistrature qui avait lieu au Musée Pointe-à-Callière de Montréal, la présidente d'honneur de l'événement, l'honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef de la Cour d'appel du Québec a prononcé un discours fort inspirant sur l'impact de l'intelligence artificielle dans l'arène judiciaire.

Merci à notre partenaire majeur et à nos commanditaires!

De gauche à droite : **Me Jordana Loporcaro**, *Conseillère en recrutement, ZSA*, **Me Stéphanie Beaulieu**, *Directrice générale, JBM*, **L'honorable Nicole Duval Hesler**, *Juge en chef de la Cour d'appel du Québec*, **Me Sophia M. Rossi**, *Présidente du JBM et* **Me Dominique Tardif**, *Vice-présidente, ZSA.*

SOIRÉE BOWLING ET CANADIENS

2 NOVEMBRE

Le JBM tient à féliciter l'équipe de Fabrizio Mancuso, grande gagnante de la deuxième édition du Tournoi de quilles ZSA organisé par le JBM.

Elle a remporté la victoire contre 15 autres équipes lors de la Soirée Bowling et Canadiens le jeudi 2 novembre 2017.

Un grand merci à notre partenaire ZSA, aux bénévoles et aux participants!

De gauche à droite : **Mes Précilia Hijazi** *(administratrice du JBM)*, **Myriam Lapierre** *(ZSA)*, **Andréa Alary Hoffman**, **Fabrizio Mancuso**, **Geneviève St-Cyr Larkin**, **Jordana Loporcaro** *(ZSA)*, **Sophia M. Rossi** *(présidente du JBM)*, **Geneviève Boisvert** & **Olivia Bélanger-Mathieu**.

1 877 761.2772
STROMSPA.COM

Sur présentation de votre carte de membre de l'Association des Jeunes Barreau du Québec.

strøm
SPA NORDIQUE
Centré sur l'équilibre

À VOS ARMES!

SURVOL DE L'ARSENAL D'INTERNET DANS LA LUTTE AUX FAUSSES NOUVELLES

Depuis le Brexit et la campagne présidentielle américaine, plusieurs qualifient l'ère actuelle de « post-factuelle », où l'opinion publique est plus influencée par les appels à l'émotion et aux croyances personnelles que par les faits. Que font les acteurs majeurs d'Internet pour combattre la propagation de fausses nouvelles? Survol des armes dont se sont dotés Facebook, Twitter et Google dans cette lutte.

Facebook fait certainement office de précurseur en la matière, alors que la plateforme annonçait dès décembre 2016 qu'elle testait différentes mesures pour faciliter le signalement des fausses nouvelles en plus de s'associer à des organisations indépendantes de vérification des faits pour analyser le contenu de publications litigieuses.

Depuis avril 2017, la lutte de Facebook à l'encontre des fausses nouvelles s'articule autour de trois axes : la création de nouveaux outils pour identifier et limiter la diffusion de fausses nouvelles, la réduction des avantages économiques tirés par les diffuseurs de telles nouvelles et l'intégration, sur sa plateforme, d'informations complémentaires pour encourager le sens critique des lecteurs.

Ainsi, il est maintenant possible pour les utilisateurs de Facebook de signaler certaines publications comme étant de fausses actualités. Les publications ainsi signalées sont recalées dans le fil d'actualité.

En plus des utilisateurs, les algorithmes s'attellent à la tâche d'identifier les fausses nouvelles par l'analyse de différents signaux. De plus, Facebook identifie désormais les publications qui sont contestées par les organisations indépendantes de vérification des faits et abaisse conséquemment le rang de ces publications dans le fil d'actualité.

Facebook s'attaque également aux gains économiques que tirent les diffuseurs de fausses nouvelles. Plusieurs de ces derniers tirent profit du fait qu'ils attirent un trafic important d'internautes sur leur site Internet, composé principalement de publicités, en imitant des sites de source sûre. En limitant la diffusion de leurs publications, Facebook entend réduire ce trafic et limiter les bénéfices commerciaux qui y sont associés. En outre, Facebook tente de restreindre l'achat de publicités sur sa plateforme par les diffuseurs de fausses nouvelles.

En août 2017, Facebook a débuté, aux États-Unis, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, l'essai d'une nouvelle fonctionnalité qui affiche, sous les publications largement partagées ou soupçonnées d'être fausses, des articles connexes présentant des points de vue différents sur le sujet ou analysant la véracité du contenu publié. Facebook tente ainsi de donner à ses utilisateurs des outils leur permettant de juger eux-mêmes de la fiabilité du contenu qui leur est proposé, plutôt que d'avoir à en trancher la véracité.

Si Facebook a le mérite de proposer un plan détaillé de lutte contre les fausses nouvelles, qu'en est-il de Twitter?

Twitter a rapidement démenti les rumeurs qui ont circulé au sujet de l'ajout d'une fonctionnalité permettant aux utilisateurs de signaler le contenu faux ou trompeur. Twitter repose plutôt sur l'immédiateté des débats qui se tiennent sur sa

plateforme pour démentir les fausses informations qui y circulent. En l'espace de quelques secondes, les utilisateurs, dont des experts, des journalistes et des citoyens engagés, peuvent contester, corriger et débattre des nouvelles qui sont publiées, offrant ainsi, selon l'organisation, un rempart suffisant contre la propagation des fausses nouvelles.

Plutôt que de viser le contenu, l'approche de Twitter se concentre sur les comptes problématiques qui pourraient, par des pratiques contraires à sa politique d'utilisation, perturber l'équilibre sur lequel la plateforme repose. Ainsi, Twitter dirige ses efforts contre les comptes automatisés qui diffusent notamment des gazouillis en masse ou qui tentent de manipuler les sujets tendance. Twitter se fait cependant beaucoup plus discret que Facebook sur les méthodes employées pour détecter ces comptes et garde secrets les signaux utilisés dans la détection des comptes problématiques.

Google, en tant que premier moteur de recherche mondial, s'est également penché sur la question de la diffusion de fausses nouvelles. Le résultat? L'amélioration de ses méthodes d'évaluation des résultats de recherche, la mise à jour de ses algorithmes et la création d'un outil de signalement des prédictions de recherche inappropriées. Ainsi, des exemples plus détaillés ont été fournis aux employés qui évaluent les résultats de recherche de Google afin de mieux les guider dans le signalement de contenu indésirable. Les signaux utilisés par les algorithmes pour identifier le contenu de qualité ont, de plus, été revus afin que ce contenu soit priorisé dans les résultats de recherche. Finalement, les utilisateurs peuvent, depuis avril 2017, signaler les prédictions de recherche qu'ils considèrent inappropriées.

Ces mesures s'avéreront-elles suffisantes ou sera-t-il nécessaire que le législateur se penche sur la question? Peut-on laisser des individus ou des organisations diffuser impunément des nouvelles qui ont pour but de tromper le public?

Ironiquement, le projet de loi C-39 déposé à la Chambre des communes, le 8 mars 2017, prévoit notamment l'abrogation de l'article 181 du Code criminel qui se lit comme suit :

> *Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans quiconque, volontairement, publie une déclaration, une histoire ou une nouvelle qu'il sait fausse et qui cause, ou est de nature à causer, une atteinte ou du tort à quelque intérêt public.*

Cet article avait été invalidé par la Cour suprême dans l'arrêt R. c. Zundel[1] rendu le 27 août 1992 puisqu'il avait été jugé constituer une atteinte injustifiée à la liberté d'expression.

De fait, l'une des principales difficultés en matière de fausses nouvelles est de tracer la ligne entre ce qui doit être qualifié de faux et ce qui relève simplement de la liberté d'expression. C'est pourquoi les géants du monde numérique refusent d'agir eux-mêmes comme arbitres de la vérité et se tournent vers leurs utilisateurs et/ou des organisations indépendantes, dont les efforts se combinent à ceux des mystérieux algorithmes. Au final, il appert encore que la meilleure arme dans cette lutte demeure le sens critique et la curiosité intellectuelle de chaque utilisateur.

1 [1992] 2 R.C.S. 731.

{Catherine Boutin

HARPER ET TRUDEAU : MÊME COMBAT? (PARTIE 2)

Justin Trudeau n'est-il qu'un imposteur prétendant « faire la politique autrement », mais en réalité appliquant les mêmes politiques et le même style de gouvernance que son prédécesseur Stephen Harper? Le tout, masqué par un vernis de bien-pensance libérale vertueuse?

Dans le dernier numéro, nous discutions des similitudes entre la gouvernance de Trudeau 2.0 et celle de Stephen Harper, sur le plan de ses politiques environnementales ainsi que de sa relation avec les médias. Disséquons deux autres de ces éléments : le multiculturalisme et la (non) réforme électorale.

Multiculturalisme

Un élément crucial de l'idéologie libérale (et fondamental pour Justin Trudeau) est la ferveur multiculturaliste. L'idéologie multiculturaliste, imprégnée au cœur même de l'ADN libéral, est une doctrine prônant non pas l'intégration des nouveaux arrivants à une identité commune, mais plutôt la préservation des différentes cultures d'arrivée sans qu'elles ne s'agrègent à une identité nationale commune. Plus encore, cette idéologie prône le renversement du fardeau d'intégration : ce n'est pas le nouvel arrivant qui doit faire des efforts pour faciliter son intégration, c'est la société d'accueil qui doit tout faire pour accommoder l'immigrant.

Dans un pays qui reçoit plus de 300 000 immigrants par année[1], la vision de l'intégration des immigrants prônée par le gouvernement fédéral est charnière. Or, la plupart des pays d'Europe, notamment le Royaume-Uni, la France[2] et l'Allemagne, par le biais de leurs chefs d'État respectifs, ont déjà tourné le dos au multiculturalisme, le qualifiant d'échec. En effet, un des effets pervers de cette doctrine est qu'elle pousse au communautarisme toxique, c'est-à-dire que chaque communauté se replie sur elle-même sans s'agréger à la communauté nationale, créant des fractures ethniques et religieuses. Elle incite aussi les différents politiciens de bas étage à verser dans le clientélisme ethnoreligieux. Nous en voyons des illustrations pathétiques à chaque élection fédérale où les chefs politiques arborent les couvre-chefs de différentes religions afin de montrer leur attachement à la « diversité » canadienne; au lieu, bien sûr, de mettre l'accent non pas sur les différences, mais sur ce qui unit tous les citoyens du pays.

Dans le cas de Trudeau 2.0 et du gouvernement libéral, cette doctrine a été poussée à son point limite de radicalisme, frôlant la bouffonnerie. Digne héritier de son propre géniteur en ce qui concerne sa vision pro-Charte des droits et libertés et du communautarisme, Justin Trudeau, entre deux *selfies*, a hardiment défendu, à titre d'exemple, le port du voile intégral pour les nouvelles citoyennes lors de la prestation de serment de citoyenneté.

Il faut expliquer dans quel contexte politique et historique cette doctrine, devenue dogmatique et radicale, s'inscrit.

Originalement, la *Charte des droits et libertés* fut enchâssée dans la Constitution canadienne en 1982 par Trudeau père, à la suite du référendum de 1980 sur la souveraineté, pour faire contrepoids aux revendications nationalistes des Québécois. Enfoncée dans la gorge du Québec sans que celui-ci ne signe la nouvelle constitution, elle devenait un outil formidable contre les velléités nationalistes des Québécois. Juridiquement, elle permettait à n'importe quel citoyen du pays de contester certaines politiques linguistiques du Québec.

De la Charte de Trudeau père, en 1982, à la déclaration de Trudeau fils, en 2016, à l'effet que le Canada est le premier État « post-national » (c'est-à-dire sans identité commune), il n'y avait qu'un pas. *Exit* les deux peuples fondateurs. Quelle façon politiquement correcte de nier l'existence du Québec comme nation distincte! Lord Durham, auteur du fameux rapport de 1840 prônant l'assimilation des Canadiens-Français au lendemain de la révolte des patriotes, doit bien rire dans sa barbe terreuse.

En matière de gouvernance, c'est donc bien un des éléments distinctifs du gouvernement Trudeau vis-à-vis Stephen Harper. Celui-ci, sans renier officiellement cette idéologie, a néanmoins pris position dans certains dossiers pour se dissocier d'une interprétation dogmatique du multiculturalisme (notamment lorsqu'il s'est prononcé contre le port du voile intégral lors de la prestation de serment de citoyenneté).

Réforme électorale

Élément significatif de sa plateforme électorale en octobre 2015, la réforme électorale promise par Justin Trudeau reposait sur un pilier important : l'intégration d'une forme de proportionnalité au mode de scrutin.

Chantres de la « diversité » et du « pluralisme », les Libéraux qui avaient promis ce changement en 2015 ont pourtant trahi leur promesse. En février 2017, Trudeau fils annonce que le gouvernement libéral met au rancart cette (non) réforme électorale[3]. Mais le cirque de l'hypocrisie libérale ne s'est pas arrêté là : le gouvernement, non content d'avoir trahi sa promesse, et pour noyer le poisson, a blâmé l'absence de « consensus » (?) au Canada et le manque de collaboration des partis d'opposition. En matière d'explication loufoque (et méprisante pour l'intelligence des électeurs), mettons une grosse étoile dans le cahier de Justin.

Tandis que plusieurs émettaient de sérieux doutes sur les capacités de Trudeau fils à incarner un véritable chef politique, et tandis que certains se demandaient si du contenu se cachait derrière cette belle image bien lisse, il est maintenant permis, après deux ans de gouvernance, d'affirmer qu'ils se sont trompés. Même si rien dans son parcours personnel et professionnel ne permettait de penser qu'il détenait une seule des qualités ou compétences requises pour devenir un politicien chevronné (outre le nom de son paternel), il a prouvé être capable d'éluder admirablement les questions, de lancer des clichés d'une vacuité asphyxiante aux médias et de masquer le vide idéologique abyssal de son programme. Le tout, bien sûr, tandis qu'il est auréolé d'une aura de vertueuse bien-pensance fabriquée de toutes pièces par des médias flagorneurs dopés à ses *selfies*.

{Pier-Marc Boyer

1 http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201610/31/01-5036250-le-canada-recevra-300-000-immigrants-en-2017.php
2 https://www.rtbf.be/info/monde/detail_france-le-multiculturalisme-est-un-echec-selon-nicolas-sarkozy?id=5598963
2 http://beta.radio-canada.ca/nouvelle/1014452/justin-trudeau-parti-liberal-reforme-electorale-promesse-brisee-ideal-sacrifie-analyse-emmanuelle-latraverse

PROTÉGEZ-VOUS... ET VOS CLIENTS !

MNP

Dans notre monde toujours plus connecté, individus et entreprises sont de plus en plus confrontés au risque de cyberattaques. À titre d'avocat, la cybersécurité est essentielle à votre pratique, car elle permet de protéger l'un de vos principaux actifs: les données de vos clients.

Les principaux aspects à protéger sont la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de ces données.

Afin de réduire en partie ce risque, un certain nombre d'actions simples peuvent être mises en place :

- **Installez régulièrement et rapidement les rustines de sécurité proposées, que ce soit pour votre système d'exploitation (Windows, Mac OS, Linux), votre navigateur internet ou vos logiciels. La plus vieille version supportée de Windows est la 7, et la 10.11 El Capitan pour Mac OS.**
- **Installez un ensemble de sécurité comprenant un antivirus, antipourriel et antivirus de messagerie, filtrage de sites internet et un pare-feu.**
- **Chiffrez votre disque dur ! Windows, Mac OS et Linux le supportent nativement.**

Aussi, n'apprenez que deux mots de passe complexes ! L'un pour votre ordinateur, et l'autre pour votre gestionnaire de mots de passe. Ce dernier va vous permettre de générer des mots de passe différents, complexes et aléatoires pour chacun des sites internet que vous utilisez. De nombreux gestionnaires en ligne sont disponibles, tels que Lastpass, Dashlane, 1Password et TrueKey. Utilisez autant que possible l'authentification à deux facteurs, avec par exemple l'application Authy sur votre téléphone intelligent. Tous les sites majeurs sont compatibles. À ce propos, pensez à changer tous les mots de passe par défaut. Citons à titre d'exemples les mots de passe de votre réseau sans-fil et de votre routeur internet.

Enfin, faites des sauvegardes… Et vérifiez-les de temps en temps ! Une bonne sauvegarde doit être récente, vérifiée, asynchrone, chiffrée et située dans un autre lieu. Un ou deux disques portatifs peuvent d'ailleurs très bien faire l'affaire.

{Remi Menegon
M.Sc.A., CISSP, QSA

Pourquoi les avocats démarrent leur pratique avec JurisÉvolution?

JurisÉvolution, c'est un logiciel de gestion pour cabinets d'avocats qui s'occupe de tout en un seul et même logiciel facilitant ainsi votre quotidien au travail, et ce dès le début!

- **un carnet d'adresses de toutes les personnes impliquées à vos dossiers**
- **un calendrier des échéances, des rendez-vous et des tâches à accomplir dans vos dossiers**
- **une capacité de production et de classement des documents juridiques et administratifs**
- **un volet comptable pour générer les rapports obligatoires du Barreau du Québec**
- **une feuille de temps pour comptabiliser vos heures travaillées et facturer vos clients**
- **une gestion de votre fidéicommis**
- **une Collaboratrice Virtuelle capable d'automatismes**
- **un service de soutien technique et des formations gratuites : vous n'êtes jamais seul(e)!**

JurisÉvolution est accessible sur votre ordinateur, aussi bien Mac que Windows, votre tablette, aussi bien Apple qu'Android ainsi que sur votre téléphone mobile, où que vous soyez!

OFFRE POUR LES MEMBRES DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL

Une assistance financière dans la mise en place de JurisÉvolution, un outil de gestion qui vous simplifiera la vie au démarrage de votre pratique, vous est offerte étalée sur 2 ans.

50 % DE VOS MENSUALITÉS SUR LE COÛT DE LA PLATEFORME SONT PAYÉES PAR JURIS CONCEPT LORS DE VOTRE PREMIÈRE ANNÉE ET 25 %, LORS DE VOTRE DEUXIÈME ANNÉE.

JurisÉvolution regroupe des utilisateurs satisfaits, aucune contrainte n'est imposée au désabonnement, car vous ne voudrez pas vous désabonner!

Visitez le **www.jurisconcept.ca/jbm** pour plus de détails sur la Subvention Jeune Barreau. Essayez au passage le simulateur de JurisÉvolution : vivez ainsi l'expérience quotidienne de nos utilisateurs!

Bon démarrage!

LE DROIT DU SPORT À L'AUBE DE 2018

UNE DISCUSSION AVEC Me PATRICE BRUNET ET Me MARIANNE SAROLI

Me PATRICE BRUNET est avocat en immigration d'affaires, ainsi qu'en droit du sport national et international. Il est également arbitre au *Centre de règlement des différends sportifs du Canada* (CRDSC) ainsi qu'au *Tribunal arbitral du sport* (TAS); dans cette capacité, il a rendu des jugements portant notamment sur le dopage. Il est auteur en droit sportif aux Éditions Yvon Blais / Thomson Reuters.

Me MARIANNE SAROLI est avocate en droit civil et sportif, analyste légale sportive chez RDS ainsi que collaboratrice en droit sportif chez The Globe and Mail. Elle est auteure en droit sportif aux Éditions Yvon Blais/Thomson Reuters. Plusieurs organisations sportives tant nationales qu'internationales retiennent ses services pour les instruire sur le droit ou les aider dans la rédaction de règlements et de contrats. Son expertise en droit sportif est souvent sollicitée par les médias (RDI, Radio-Canada, LCN, Sportsnet, 91.9) et lors de conférences.

G.L. Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir accepté de discuter du droit du sport avec nous. Me Brunet, vous travaillez depuis plusieurs années en arbitrage. En 2007, vous avez présidé le Tribunal arbitral du sport de l'Agence américaine antidopage (USADA pour United States Anti-Doping Agency), qui a entendu l'affaire de dopage du cycliste américain Floyd Landis. Trouvez-vous qu'en 2017 nous avons les outils adéquats en droit afin de lutter contre le dopage sportif qui devient de plus en plus raffiné?

Patrice Brunet (P.B.) Nous aurons toujours des tricheurs, je crois, comme nous aurons toujours des excessifs de vitesse sur la route. Les laboratoires développent de nouvelles méthodes de détection chaque année, et les échantillons peuvent être réanalysés sur les 10 dernières années. Ainsi, même si les méthodes de détection ne sont pas à point aujourd'hui, la substance pourra faire l'objet d'un contrôle positif quelques années plus tard. C'est toute une épée de Damoclès avec laquelle l'athlète doit vivre tous les jours!

À ceux qui sont cyniques envers le système de dopage, il ne faut pas oublier que le système antidopage mondial n'a été créé qu'en 1999. C'est un système qui est en pleine évolution, et qui est toujours en train d'être perfectionné. Il y aura toujours des chimistes malhonnêtes qui chercheront une nouvelle manière de contourner le système et s'enrichir. Mais le système antidopage fonctionne bien, et il est bâti sur des fondations solides et scientifiques. Il y aura toujours de la tricherie, mais je crois aussi que la majorité des athlètes qui se font tester sont honnêtes.

G.L. Me Saroli, la Cour Suprême des États-Unis a rendu en juin 2017 une décision favorable pour le groupe de rock The Slants. Pouvez-vous nous parler de cette affaire et de son impact potentiel, en particulier dans le cas des Redskins de Washington?

(Suite de l'article en page 18) ▶

Marianne Saroli (M.S.) The Slants, qui veut dire « Les Bridés », est un groupe de musique formé d'Américains d'origine asiatique et son fondateur, Simon Tam, avait déposé une demande d'enregistrement de la marque pour son nom de groupe. Par contre, le United States Patent and Trademark Office (USPTO) s'y était opposé au motif que le nom était péjoratif, car il référait à la forme des yeux des personnes asiatiques, qui est une caractéristique physique pouvant faire l'objet de moquerie. De son côté, Simon Tam prétendait que le nom de son groupe permettait d'honorer la culture asiatique. En juin 2017, la Cour suprême a jugé que l'USPTO ne pouvait pas refuser d'enregistrer le nom The Slants sous prétexte que l'expression était péjorative. Elle a indiqué que ce refus constituait une forme de discrimination fondée sur un point de vue.

Cette décision est en soi une nouvelle encourageante pour les Redskins, car elle pourrait leur permettre de protéger leur nom et leur logo à nouveau. Si l'on se rappelle bien, le Trademark Trial and Appeal Board avait ordonné en juin 2014 l'annulation des marques de commerce enregistrées au nom de l'équipe, alléguant qu'elles étaient désobligeantes envers les Amérindiens. En réponse, les Redskins avaient porté cette décision en appel, mais elle a été confirmée par un juge fédéral qui a ordonné à l'USPTO de retirer toutes les inscriptions de ses registres. Cela empêche donc les Redskins de bénéficier de la protection accordée aux marques de commerce enregistrées en vertu de la loi fédérale américaine. Toutefois, le juge avait précisé que l'équipe pouvait continuer à utiliser son nom. Malgré tout, les Redskins ont interjeté l'appel de cette décision devant un tribunal d'appel fédéral américain et dans l'intervalle, ils ont institué une requête inhabituelle auprès de la Cour suprême pour qu'elle tranche leur affaire avant même que la Cour fédérale d'appel n'ait rendu son jugement. Ils invoquaient le Premier amendement de la Constitution, celui qui protège la liberté d'expression. La Cour suprême a rejeté leur demande, mais elle avait accepté d'examiner l'affaire des The Slants à la place. Un peu comme The Slants, les Redskins ne croient pas que leurs marques soient péjoratives. Au contraire, ils soutiennent qu'elles ont une portée positive distincte de tout dénigrement et qu'elles rendent hommage aux nations autochtones. Le fait que la Cour suprême ait tranché sur un débat important quant à l'usage d'un vocabulaire considéré raciste lors du dépôt d'une marque pourrait donc aider les Redskins à ce niveau.

G.L. Que conseillez-vous aux jeunes qui aimeraient travailler en droit du sport?

P.B. Le droit du sport est un droit qui se pratique davantage qu'il ne s'étudie. Impliquez-vous dans votre sport, offrez de votre temps (bénévole!) pour aider les conseils d'administration de clubs, d'associations, de fédérations à être mieux gouvernés. Mettez en place des procédures de règlements de différends internes (gratuits!), par des gens intègres et sans conflits d'intérêts. Faites-vous élire au conseil d'administration d'organismes de sport. Développez votre réseau, et ne commencez à penser facturer que lorsque cela fera 10 ans, ou des milliers d'heures que vous aurez données bénévolement. Alors, seulement alors, vous commencerez à comprendre comment « la game » fonctionne et vous serez respecté.

M.S. Le sport n'est pas un domaine de travail conventionnel et il contient une multitude de facettes. Pour œuvrer efficacement dans le milieu sportif, il faut savoir ouvrir ses horizons, oser et ne pas avoir peur d'aller vers ce qui nous est inconnu. Il ne faut pas se figer à la pratique exclusive du droit si l'on veut réussir dans ce milieu. Il est utile d'explorer le sport dans toutes ses dimensions pour mieux comprendre l'intégralité de sa structure. À mon sens, acquérir une expérience sur le terrain est indispensable dans ce milieu, car les attentes des organisations sportives face à l'avocat sportif vont au-delà des tâches juridiques. Entre autres, une organisation sportive exige souvent que l'avocat soit capable de gérer un budget, une structure de travail, un plan marketing, une stratégie de communications et de relations publiques ainsi que mettre en place des solutions d'affaires. J'ai pris conscience de cette réalité après avoir travaillé avec les Flames de Calgary. J'y ai beaucoup appris sur l'industrie sportive en plus d'avoir eu le privilège de créer un riche réseau de contacts et de me donner un accès direct au hockey professionnel. Comme Me Brunet l'a souligné, il faut s'impliquer auprès des organisations sportives, se faire connaître et surtout ne pas calculer les heures bénévoles. C'est un domaine beaucoup plus pratique que théorique. Le sport est un milieu hyper convoité, les opportunités y sont contingentées et il faut savoir s'auto-promouvoir pour y accéder.

G.L. Pour conclure, parlez-nous de votre livre qui sortira dans les prochains mois.

M.S. C'est le fruit de trois ans de rédaction et de recherche. Il s'agit du tout premier ouvrage en droit sportif au Québec et il sera publié à l'hiver 2018 par les Éditions Yvon Blais. Notre but est autant d'éduquer le monde juridique sur le droit sportif que de le rendre accessible à tous en le vulgarisant au public.

La rédaction de ce livre a été un réel défi, puisqu'il n'y avait aucun autre ouvrage de référence dans ce domaine au Québec et que le sport est un sujet en constante évolution. À mon avis, il s'agit d'un ouvrage très complet et il couvre la plupart des aspects du droit sportif, allant entre autres du dopage à la responsabilité civile sportive aux contrats, en passant par les rapports collectifs de travail en milieu professionnel à la propriété intellectuelle et au fonctionnement des fédérations sportives.

{Grégory Lancop

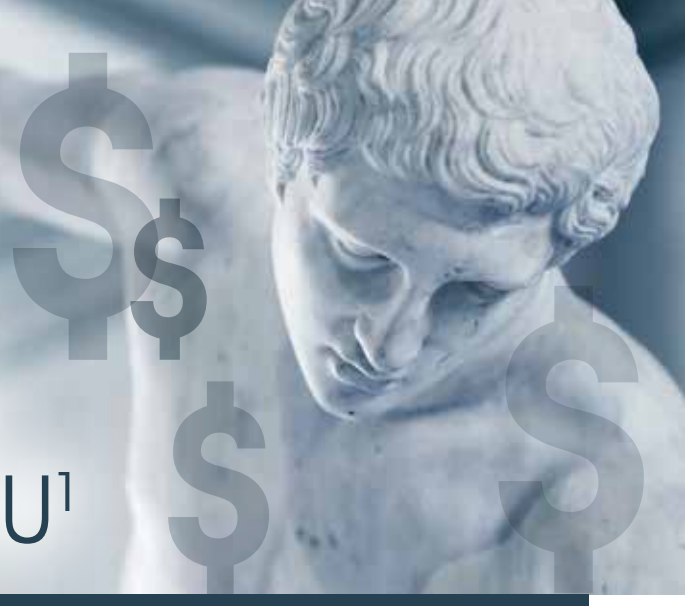

LE SPORT QUI N'ÉVOLUE PAS DANS LE SENS DES MÉDIAS VA MOURIR À PETIT FEU[1]

Une trêve en temps de guerre[2]; pour les grecs, le travail acharné et l'excellence exposés lors des Jeux olympiques ("JO") inspiraient plus de puissance que les conflits ne le pouvaient. Aujourd'hui, ces valeurs semblent plutôt reléguées au 3e plan derrière les scandales de dopage et d'attribution des JO aux villes hôtes. Qu'en est-il de l'inscription de nouvelles disciplines : politique, économique ou olympique?

Dès 1896, Coubertin, à l'origine de la création des jeux modernes, négocie avec les nations participantes. C'est à grand coup de compromis qu'il les convainc. La France exige le cyclisme, l'Allemagne la gymnastique. Moins de cinq ans plus tard, l'Angleterre y accroche les premiers sports d'équipe : le football, le water-polo et le rugby (exclu en 1924 pour cause de violence et réintégré en 2016). La Fédération internationale de handball, avec les Nazis à sa tête, y inscrit le handball à 11 joueurs en 1936 (JO de Berlin). Rayé quelques années plus tard, le handball revient par la porte arrière en 1972 avec un alignement de 7 à l'édition de Munich. La guerre froide réanime les rivalités nationales et les états communistes réclament le biathlon. Le taekwondo pour sa part fait son entrée en 2000 obtenant un statut officiel au nom de la Corée du Sud après avoir passé 12 ans comme sport de démonstration. En 2008, le BMX (JO de Pékin) se classe au programme olympique alors que la lutte, discipline olympique s'il en est une, a failli être éjectée en 2013[3]. Les JO de Rio consacrent le golf en 2016 et Tokyo (2020) accueillera la balle molle, le baseball, le karaté, l'escalade, le skateboard et le surf.

D'un point de vue réglementaire, les critères d'intégration à ce prestigieux club se résument comme suit : le sport est largement pratiqué à travers le monde, géré par une fédération reconnue par le comité international olympique ("CIO"), a une bonne image, assure la protection des athlètes et ne requiert pas une infrastructure coûteuse. Il est permis de penser que la pratique non universelle de plusieurs des sports y figurant en rend l'inscription moins olympique que politique.

Qu'en est-il des intérêts économiques? Pensons au baseball (1992-2012) dont le conflit entre le CIO et la Ligue majeure de baseball a sonné le glas. Le refus de la ligue de libérer les vedettes a considérablement réduit, voire annulé, l'attrait que pouvait avoir le CIO pour ce sport, par ailleurs conforme aux critères d'admission "officiels". Inversement, la relation d'inter-dépendance entre le CIO et les fédérations a aussi pour conséquence le maintien de sports moins populaires à l'échelle olympique, tel que le football. Avec en poche le sixième (au moins) des votes du CIO et l'entièreté des billets d'entrée de tous les sports candidats, les fédérations ont le pouvoir de cannibaliser le marché du divertissement sportif par la tenue de compétitions d'envergure en même temps que les JO. Seulement, comme tout regroupement, leur salut financier repose sur le nombre de membres. Quelle meilleure vitrine que les JO pour espérer atteindre un maximum d'adhérents? Le CIO, bien au fait de cette réalité, négocie un calendrier optimal pour tous en échange de l'adhésion de nouvelles disciplines.

L'investissement nécessaire à la tenue des JO ne cesse d'augmenter, à la satisfaction des commanditaires. Leur influence s'étend même aux règles du jeu. Par exemple, les trois sets et le bris d'égalité améliorent la facture télévisuelle du tennis et ne figurent pas aux règles d'origine du sport. Le retour du rugby, sport pratiqué dans des pays très populeux, n'est pas innocent. Pareillement pour les adeptes du golf, traditionnellement friands de produits de luxe ; ils y sont pour beaucoup dans l'arrivée de ce sport aux JO. Que dire des droits de retransmission qui représentent une source de financement perpétuelle pour le CIO[4]?

En août dernier, le comité d'organisation de Paris (2024) a laissé entendre que les jeux vidéo pourraient figurer au programme olympique[5]. L'engouement du marché asiatique et ses millions d'habitants cachent mal le jupon qui dépasse et apparente davantage les anneaux olympiques à un logo commercial qu'aux cinq continents unis dans le sport pour la paix.

{Amina Kherbouche

1 Fabien Canu, judoka, champion olympique et chargé de la mission française pour la préparation olympique et paralympique aux Jeux de Pékin
2 Are The Olympics Anything Like What They Were In Ancient Greece?: https://www.theodysseyonline.com/the-olympics-then-and-now
3 La lutte réintégrée aux JO: http://sport24.lefigaro.fr/jeux-olympiques/actualites/la-lutte-reintegree-aux-jo-651562
4 JEUX OLYMPIQUES - Les Jeux et la télévision: https://www.universalis.fr/encyclopedie/jeux-olympiques-les-jeux-et-la-television/2-les-droits-de-retransmission-televisee/
4 Le mouvement olympique entrouvre la porte à la reconnaissance du sport électronique: http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1064029/jeux-olympiques-reconnaissance-sport-electronique-esport

CALENDRIER DES ACTIVITÉS 2018

JANVIER 2018

25 **6@8 REWIND**
LIEU : à venir
HEURE : dès 18 h

31 **DÎNER-CONFÉRENCE JBM-CAIJ**
MÉTHODES ALTERNATIVES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS EN MATIÈRE FISCALE : RÉFORME DE LA *LOI SUR L'ADMINISTRATION FISCALE*
CONFÉRENCIER : L'honorable Daniel Bourgeois
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal
100, rue Notre-Dame Est
HEURE : 12 h 15

FÉVRIER 2018

14 **DÎNER-CONFÉRENCE JBM-CAIJ**
TITRE À VENIR
CONFÉRENCIERS : Me Isabelle Doray & l'honorable Daniel Royer
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal
100, rue Notre-Dame Est
HEURE : 12 h 15

15 **LET'START UP**
LIEU : Plaza Centre-Ville
777, boulevard Robert-Bourassa
HEURE : dès 12 h

FÉVRIER 2018 (SUITE)

15 **COCKTAIL INTERPROFESSIONNEL**
LIEU : à venir
HEURE : dès 18 h

28 **DÎNER-CONFÉRENCE JBM-CAIJ**
LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES CANADIENNES AU CANADA ET À L'ÉTRANGER
CONFÉRENCIÈRE : Mme Karine Mac Allister en collaboration avec Avocats sans frontières Canada
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal
100, rue Notre-Dame Est
HEURE : 12 h 15

MARS 2018

21 **DÎNER-CONFÉRENCE JBM-CAIJ**
TITRE À VENIR
CONFÉRENCIER : M. Yannick Bourassa-Milot
LIEU : Cour d'appel du Québec à Montréal
100, rue Notre-Dame Est
HEURE : 12 h 15

23 **CONFÉRENCE LEGAL.IT 2018**
LIEU : Centre des Sciences de Montréal
2, rue de la Commune Ouest
HEURE : dès 8 h

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LES ACTIVITÉS À VENIR, CONSULTER LE **WWW.AJBM.QC.CA**

10 % DE RABAIS†

Exclusif aux membres du Jeune Barreau de Montréal

Meilleur prix garanti‡

Réservez une consultation gratuite au 1-866-971-1515 ou à lasikmd.com/jbm

LASIK MD VISION

† L'offre s'applique aux interventions LASIK et LASIK 100 % laser personnalisées, aux implantations de lentilles intraoculaires et à toutes les interventions PresbyVision^MC. L'intervention doit être pratiquée sur les deux yeux. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle ni à aucun autre rabais, plan d'entreprise ou plan de financement à 0 % d'intérêt. Non applicable à une intervention antérieure ou déjà réservée. L'offre peut changer sans préavis. Une preuve d'adhésion, d'embauche ou d'emploi est requise.
‡ Des conditions s'appliquent; visitez lasikmd.com/mpg.